



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 décembre 2024 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**2024-12-384 PROLONGEMENT D'INTENTION - COOP D'HABITATION LA GRANDE-OURSE ET MAISON PHOENIX**

**ATTENDU** les projets des organismes Coopérative d'habitation la Grande Ourse et Maison Phoenix de construire des immeubles à logements communautaires, sociaux ou abordables à Val-David ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité supporte financièrement ces organismes dans leurs projets et qu'elle a l'intention de vendre une partie du lot à ces organismes afin qu'ils se réalisent ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait l'acquisition du lot 2 990 968 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Rivière, notamment dans l'objectif de soutenir des projets de logements sociaux, communautaires ou abordables;

**ATTENDU** la résolution 2024-03-096 qui autorisait la signature de lettres d'intention entre la Municipalité et les organismes Coopérative d'habitation la Grande Ourse et Maison Phoenix, par lesquelles la Municipalité s'engageait notamment à réserver une partie du terrain en faveur de ces organismes et vendre une partie du terrain à ces organismes, conditionnellement à la conclusion d'une entente entre les parties;

**ATTENDU QUE** depuis la signature de ces lettres d'intention, les instances gouvernementales ont modifié leur programme d'aide au développement de logements, afin de favoriser la construction de type préfabriquée;

**ATTENDU QUE** les organismes ont dû revoir leurs projets en conséquence, ce qui a amené des délais supplémentaires dans leur démarche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE S'ENGAGER**, selon les mêmes modalités que celles prévues aux lettres d'intention, à prolonger les délais prévus dans les lettres d'intention comme suit, aux bénéficiaires des organismes Coopérative d'habitation la Grande Ourse et Maison Phoenix:

- recevoir la preuve d'obtention d'au moins 20 unités de logements subventionnés d'ici le 31 août 2025 ;
- recevoir la démonstration de l'obtention, d'ici le 31 août 2025, d'un engagement conditionnel des subventions dans le cadre d'un programme de financement de projets de logements communautaires et abordables du Gouvernement du Québec;
- réserver une partie du terrain jusqu'au 31 décembre 2025;
- vendre une partie du terrain d'ici le 31 décembre 2025;
- recevoir un budget équilibré d'ici le 28 décembre 2025;

**D'AUTORISER** la mairesse et le directeur général ou leur remplaçant à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

Copie certifiée conforme à l'original

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. St-Amour', written in a cursive style.

François St-Amour  
Directeur général et greffier-trésorier

Date: 11 décembre 2024